

Compte rendu Réunion avec les habitants Travaux d'aménagement de La Gorge du samedi 19 avril 2025



Nous tenons à remercier les quelques personnes qui étaient présentes à la réunion du samedi 19 avril (nous étions très peu nombreux) pour faire le point sur les travaux de la Gorge.

Comme nous l'avons fait lors de la réunion publique de mars 2024 et comme nous vous l'avons communiqué dans chacun des Relief, nous avons repris ensemble les objectifs du projet global de l'aménagement et avons examiné de plus près quelques points particuliers.

Nous vous rappelons que les objectifs de ces aménagements sont

- 1- de diminuer la vitesse des véhicules traversant le hameau,
- 2- de sécuriser la circulation des voies arrivant sur la départementale,
- 3- Protéger la circulation piétonne.

1. Diminuer la vitesse...

Trois **zones de ralentissement** aménagées sur la départementale

- Une à l'entrée du hameau venant de Saint Mury, sur le pont du Vorz (circulation alternée, priorité aux véhicules sortant du hameau).
- Une au carrefour des chemins de l'étang et des cascades (circulation alternée, priorité aux véhicules sortant du hameau)
- A la demande des riverains une étude sera demandée au département pour l'implantation d'un plateau surélevé à l'entrée du hameau venant de Sainte-Agnès.

Réduire la largeur de la voie de circulation de la départementale

- Une voie piétonne protégée mise en place sur la traversée du pont du Vorz
- Des places de parking aménagées le long de la propriété Heysch
- Une voie piétonne mise en place le long des propriétés Quater horse, Mars et Gomes.
- Des plots verticaux mis en place entre la voie piétonne et la route le long de la propriété Dalban-Cannassy

Des **zones de ralentissement** mises en place sur les voies communales

- Des dos d'âne seront disposés sur le chemin des cascades et celui de l'étang.

2. Sécuriser l'arrivée des voies communales sur la départementale...

L'arrivée par le chemin de l'étang

Actuellement cette sortie est particulièrement dangereuse, en particulier sur la gauche : aucune visibilité et sortie de virage. L'implantation de deux « oreilles » empiétant sur la départementale, va permettre une plus grande avancée des véhicules permettant une meilleure visibilité. De plus cette voie gardera la priorité sur les véhicules venant de gauche.

L'arrivée par le chemin des cascades

Actuellement très dangereuse aussi, en particulier sur la droite : la propriété Lemoine masque la visibilité et également, sortie de virage. De plus, garder ce sens de circulation créerait un flux accidentogène compte tenu de l'aménagement en cours du carrefour.

L'arrivée par le chemin du Vorz est la plus sûre : très bonne visibilité à gauche comme à droite à l'arrivée sur la départementale

3. Protéger les piétons...

D'Est en Ouest et sur la totalité de la traversée du hameau, la circulation des piétons sera protégée : démarrant du pont du Vorz (long du moulin), elle longera la place, le Quater Horse, traversera le chemin du Vorz puis longera les deux propriétés Mars-Gomes. A cette hauteur, sera aménagé un passage piétons qui traversera la départementale pour se rendre soit vers le chemin de l'étang, soit poursuivre le long de la départementale jusqu'à la sortie du hameau.

La question principale qui a émergée durant les échanges :

La circulation unique : montée/entrée par le chemin des cascades et descente/sortie par le Chemin du Vorz.

- Ce sens unique va d'abord fluidifier la circulation : difficile (impossible ?) de se croiser actuellement sur ces axes. A moins qu'un véhicule soit contraint de reculer, engendrant des risques supplémentaires d'accidents.
- Précision est faite de l'accord que le département a donné sur l'aménagement du carrefour étang, cascades, Belledonne à condition qu'il n'y ait pas de véhicules descendant par ce chemin (sens interdit)
- En cas de circulation de poids lourds, de gros engins forestiers, de grumiers, vont-ils emprunter le chemin du Vorz ? Même si les deux voies sont étroites, celle des cascades l'est moins que celle du Vorz. De ce fait, les poids lourds seront les seuls véhicules à pouvoir emprunter le chemin des cascades dans le sens de la descente, avec mention « roulez au pas ».
- Sur ces trajets, certaines habitations de la Gorge sont très anciennes et de ce fait très proches des voies de circulation. Leurs dépassées de toiture sont ainsi très exposées à des risques de chocs de véhicules. C'est le cas des propriétés Mars (chemin du Vorz) et Lemoine (chemin des cascades). Des bornes J17, conformes au code de la route seront mises en places au sol sous ces dépassées de toitures.

Voici une illustration du parcours qui sera emprunté par ceux qui n'en avaient pas l'habitude (photos google street)



Une meilleure visibilité sur la gauche comme sur la droite

D'autres questions en marge du contenu de la réunion...

Qu'en est-il du devenir du Moulin ?

Nous savons que ce moulin a une haute valeur patrimoniale. Il est géré actuellement par la comcom du Grésivaudan qui avait financé, il y a quelques années, la réfection du toit.

Bon nombre d'habitants souhaiteraient que ce moulin soit réhabilité. En ce sens, les élus des deux communes ont invité il y a un an le président, Henri Baile, qui est venu le visiter.

Le problème reste à ce jour, le même que suite à la catastrophe de 2005. Il est situé sur une zone à fort risque d'inondations. Le Symbhi qui travaille actuellement sur la rénovation des rives du Vorz, envisage une déviation à moindre dommage du Vorz vers Saint Mury, à hauteur du moulin, après enlèvement de la grange située contre.

Lorsque nous avons envisagé l'aménagement de la Gorge, il nous a semblé important de revaloriser ce site, le moulin et ses anciens équipements (scie, roue...), à la mesure de nos modestes finances.

Et le parking de la place ?

Il va permettre le stationnement de 5 voitures sur des temps courts. 4 autres places seront également créées le long de la propriété Heysch. Ces parkings publics seront évidemment réservés aux véhicules légers et interdit aux poids lourds, camping-car et engins agricoles.

Question du trop en faire ou pas assez ?

Des questions sont venues sur l'idée que ces travaux ne changeraient rien aux comportements irresponsables de certains automobilistes ou de certains motards.

D'autres ont le sentiment qu'on en fait trop, qu'il n'y a jamais eu de problème à La Gorge et qu'il n'y en aura pas. En ce qui nous concerne nous préférons prévenir qu'avoir à gérer des situations dramatiques.

Par ailleurs, nous avons aussi tenu compte de remarques faites par des personnes qui n'habitaient pas La Gorge, mais qui s'y promenaient ou traversaient le hameau (riverains, visiteurs, usagers de la route).

Gardons tout de même l'espoir que certaines de nos actions permettent de retrouver un peu de sérénité dans le partage de notre espace public.

Le Conseil Municipal de Sainte Agnès